



*Vigneux-sur-Seine*

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

**Conseil Municipal du 2 avril 2024**

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.080**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 28  
Représentés : 7  
Excusés : 2  
Absents : 2

**Objet : Signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'une salle du Centre Social l'Amandier à destination de l'association Abrihandicap**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU<sup>2</sup>, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoint.  
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :** Monique BAILLOT par Joël GRUERE  
Marième GADIO par Colette KOEBERLE  
Gabin ABENA par Thomas CHAZAL  
Fernando PEREIRA par Elisabeth LEGRADE  
Fanny KARANI par Djamila RAMIREZ  
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD  
Julie OZENNE par Patrice ALLIO.

**EXCUSÉS :** Bachir CHEKINI  
Frank GUEX.

**ABSENTS :** Maryline VIARD  
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> A quitté la séance à 20 h 05 en donnant pouvoir à Sophie Mine

<sup>2</sup> Est arrivé à 19 h14, à compter de la délibération n° 24.068 « Budget Ville – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 »

**Signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'une salle  
du Centre Social l'Amandier à destination de l'association Abrihandicap**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.2125-1 ;

Vu le Code de la Santé publique, et notamment son article L.1434-12 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu la circulaire de M. le Préfet de l'Essonne en date du 31 août 2022 ;

Vu l'adoption du Contrat Local de Santé Intercommunal par la ville de Vigneux-sur-Seine en date du 21 décembre 2023 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 26 mars 2024 ;

Considérant que la ville de Vigneux-sur-Seine est engagée dans le cadre d'un Contrat Local de Santé Intercommunal (CSLSI), dont l'orientation majeure fixée est d'agir prioritairement sur la réduction des inégalités de santé, lequel a pour objectif de coordonner et développer des actions de prévention et de promotion de la santé (création d'évènements...) ;

Considérant que l'association ABRIHANDICAP est une association à but non lucratif, créée en 2020, destinée aux enfants en situation de handicap ;

Considérant que les missions de l'association ABRIHANDICAP sont les suivantes :

- favoriser l'inclusion sociale des personnes atteintes de handicap invisible ;
- sensibiliser les enfants et la société général au handicap invisible, en particulier à la *drépanocytose* (maladie génétique qui affecte les globules rouges, responsables du transport de l'oxygène dans le sang) et au trouble du spectre de l'autisme dit TSA.
- former les familles et les intervenants médicaux à l'apprentissage et au développement adapté aux besoins des personnes autistes en France.

Considérant que cette convention intitulée « 2023- *Convention partenariale Ville de Vigneux-sur-Seine et l'association ABRIHANDICAP* » permettra de :

- mettre en place des actions de prévention et d'accompagnement en direction des familles ;
- et contribuer accompagner à la scolarisation et à la formation pour les personnes en situation de handicap.

Considérant que cette convention prendra effet au jour de la signature des parties et est établie pour une durée d'un an ;

Considérant qu'en l'espèce, l'association ABRIHANDICAP est effectivement une association à but non lucratif concourant à un besoin de santé publique ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À L'UNANIMITÉ,**

- Article 1 -** AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé au Centre Social l'Amandier situé 28, avenue de la Concorde, à Vigneux-sur-Seine au bénéfice de l'association ABRIHANICAP.
- Article 2 -** AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation gratuite des locaux mis à disposition, jointe en annexe, et tout acte y afférent.
- Article 3 -** PRÉCISE que les dépenses résultant de la présente délibération sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240402-24-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024  
Affichage : 04/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Versailles dans un délai de deux mois à compter  
de son affichage

Signé numériquement le 03/04/2024

